Le rappeur Seth Gueko condamné pour violence

22/05/2013 à 18h24



Seth Gueko, dont le dernier album marche fort, a été condamné hier à Paris à dix-huit mois de prison dont trois fermes pour violence aggravée.

> *En juin 2010, lors d'un accrochage sur les Champs-Elysées, il avait agrippé une jeune femme de 23 ans par les cheveux et intimé l'ordre à son ami au volant de leur véhicule de démarrer*

Par chance, la victime n'avait été que légèrement blessée. Le rappeur, de son vrai nom Nicolas Salvadori, ne retournera pas en prison puisqu'il a déjà effectué trois mois de détention provisoire.

«**C'est une sanction sévère au regard de la personnalité de mon client dont le casier judiciaire est vierge**», estime son avocat **Me Yassine Bouzrou**

Le Parisien

Seth Gueko – Prison

Seth Gueko – Dirty Manouche